

# Le foyer socio culturel



# L

## GUIDE PRATIQUE n° 8

Le projet de salle polyvalente que nous appelons maintenant foyer socio-culturel est incontestablement le projet majeur de notre mandat. Cet équipement est bien évidemment le plus important en terme d'investissement financier, mais aussi au niveau du fonctionnement de notre village avec les perspectives nouvelles qui nous sont ouvertes.

Nous avons indiqué notre volonté de réaliser cet équipement dans notre programme électoral et c'est donc tout naturellement que nous nous mobilisons pour le mettre en œuvre.

Je souhaite vraiment que ce projet soit celui de tous les Gajanais, aussi je vous invite, au vu du présent dossier, à nous faire connaître vos observations ou propositions. Lors du conseil municipal du 17 mai dernier nous avons créé, pour le suivi du dossier, un comité qui est composé des membres de la commission bâtiment ainsi que de trois personnes extérieures au conseil municipal qui ont bien voulu accepter cette mission. Il s'agit de Françoise Liénhard en tant que responsable de la bibliothèque municipale, de Christian Piaux pour sa pratique en matière de salles de spectacles et Nicolas Huot pour ses connaissances en bâtiment.

La décision définitive de réaliser le projet n'est pas prise à ce jour, mais il est vrai que notre intention s'affirme au fur et à mesure que nous franchissons les obstacles. Il faut savoir que le projet peut être arrêté à tout moment et notamment au vu du résultat de l'appel d'offre qui aura lieu probablement en fin d'année.

Le dossier que nous vous présentons comprend trois parties essentielles :

**Un extrait du document explicatif de la révision simplifiée du plan d'occupations des sols.** Ce document précise notre motivation pour réaliser cet équipement, notre choix en ce qui concerne le terrain, les mesures prises pour l'insertion paysagère et affirme notre volonté que ce projet n'est en aucun cas un point d'ancrage d'une urbanisation nouvelle.

**Des éléments concernant le projet.**

Cette deuxième partie contient une présentation de l'équipe d'architecte, le programme établi, des extraits de l'esquisse qui nous a été récemment remise. Cette esquisse appelle de notre part de nombreuses remarques, il faut bien comprendre que nous en sommes au début du processus d'élaboration du projet. En décembre 2004 a été établi un dossier programme qui nous a servi à

### SOMMAIRE :

- ⇒ Calendrier des opérations... Page 2
- ⇒ Révision du POS... Page 2 à 4
- ⇒ Module 6 cabinet d'architectes... Page 5
- ⇒ Le projet... Page 5 à 7
- ⇒ Plans de l'esquisse... Page 8
- ⇒ Aspects financiers... Page 9 & 10



(Suite de la page 1)

demander une subvention ; il vient de nous être remis les premiers éléments de l'esquisse que nous allons faire évoluer ; ensuite il sera élaboré l'avant projet sommaire avec production d'une maquette d'étude qui servira à faire des simulations et que bien évidemment nous exposerons en mairie ; il sera ensuite établi l'avant projet détaillé et enfin le projet.

**L'aspect financier.** S'il nous est maintenant possible de faire le point précis concernant les aides financières, l'estimation fiable du projet ne pourra être réalisée qu'au stade de l'avant projet détaillé.

**Pour l'instant il nous faut continuer à travailler !**

Renaud ANDRE

## CALENDRIER PREVISIONNEL :

↳ Esquisse début juillet 2005	↳ Projet et dossier de consultation des entreprises octobre 2005
↳ Avant-projet avec maquette début Août 2005	↳ Début des travaux Janvier 2006
↳ Avant-projet détaillé septembre 2005	↳ Fin des travaux Novembre 2006

## EXTRAIT DU DOCUMENT EXPLICATIF DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS Élaboré par le cabinet ORGECO

### OBJET DE LA REVISION SIMPLIFIEE

La présente révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols a pour objet la modification d'un secteur de zones NC et NCcr d'une superficie de 6 930 m<sup>2</sup> afin de réaliser un foyer socioculturel.

La commune ne dispose pas d'équipement adapté à la vie associative. La réalisation de cet équipement doit donc permettre de répondre aux attentes et besoins des habitants. La salle des fêtes actuelle, implantée au cœur du village, présente en effet des limites à la fois en termes de surface (90m<sup>2</sup>), de niveau d'équipements, de stationnement et de nuisances sonores.

La réalisation de ce foyer, lieu de vie sociale et culturelle, est un projet fort, porté et soutenu depuis plusieurs années. Il témoigne de la volonté de la Commune d'offrir aux habitants de GAJAN un équipement moderne, fonctionnel et adapté à des activités multiples : rencontres, réunions publiques, ateliers d'échanges, associations, organisation de manifestations et de spectacles, bibliothèque. Le site, retenu après analyse de différents terrains et prise en compte de

la contrainte d'inondabilité sur l'ensemble du territoire communal, jouit d'une situation privilégiée le long de la RD300 à l'entrée Est du village.

La Commune ne souhaite pas remettre en cause la vocation agricole des espaces situés à l'Est du village. Aussi, la modification du P.O.S : portera exclusivement sur la superficie nécessaire à la réalisation du foyer socio-culturel, équipement public d'intérêt général, et traduira la volonté de la Commune de ne pas ouvrir l'urbanisation à

*Volonté de la commune d'offrir aux habitants de GAJAN un équipement moderne*

l'Est de la voie ferrée.

Enfin la révision simplifiée procèdera d'une modification de la zone NC (et NCcr) en zone NDe à vocation d'équipement public. Ce zonage comportera un sous-secteur NDesr dédié au stationnement nécessaire au fonctionnement de l'équipement soumis à un aléas inondabilité.

#### **1 Répondre aux besoins des habitants :**

L'actuelle salle des fêtes, située au cœur du village,



## JUSTIFICATION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

(article L.122-2 du Code de l'Urbanisme)

*Le projet d'intérêt général, objet de la révision simplifiée, s'attache à répondre aux besoins de la population tout en restant cohérent avec l'objectif de développement équilibré de la commune ;  
le projet de faible superficie ne porte pas atteinte à l'équilibre général du territoire.*

### **Le projet...**

au rez-de-chaussée de la mairie, n'est plus adaptée aux besoins de la population et des associations. Sa superficie est réduite (90m<sup>2</sup> environ) et l'ancienneté du bâti ne permet plus de répondre de manière satisfaisante à l'accueil du public.

L'implantation actuelle de cette salle en cœur de village présente également des inconvénients majeurs en matière de nuisances sonores pour le voisinage et de difficultés de stationnement à proximité, le centre du village étant déjà largement occupé par les riverains.

Le foyer socioculturel, espace polyvalent, comportera une salle polyvalente, une salle de réunions, une salle pour la bibliothèque et les locaux techniques y afférant. D'une superficie globale de 440m<sup>2</sup> de S.H.O.N., l'équipement permettra :

- ↳ l'organisation de manifestations : rencontres, réunions publiques, ateliers d'échanges, associations, organisation de manifestations et de spectacles
- ↳ le transfert de la bibliothèque (actuellement implantée dans un petit local attenant à l'école primaire) dans des locaux plus adaptés.

L'espace ainsi libéré favorisera à terme l'installation des bureaux de la mairie en rez-de-chaussée, ce qui facilitera notamment l'accès au secrétariat des personnes âgées et à mobilité réduite et améliorera les conditions de travail du Conseil Municipal (composé de 15 personnes).

### **2 Le choix de l'implantation :**

Le choix du site d'implantation du foyer socioculturel a fait l'objet d'une réflexion approfondie. Plusieurs critères ont présidé à celui-ci :

- ↳ la situation et la distance du terrain en périphérie immédiate du village : le foyer socioculturel doit pouvoir être accessible à

pied sans difficultés, notamment depuis le secteur le plus dense du village

- ↳ les dimensions du terrain ;
- ↳ l'insertion paysagère : la Commune affiche en effet une réelle volonté d'insertion du projet à proximité de l'environnement urbain du village ;
- ↳ les contraintes d'inondabilité ;
- ↳ la disponibilité du foncier et la capacité de la Commune à acquérir le terrain ;
- ↳ la desserte du terrain en termes de réseaux (assainissement, eau potable), de voirie et d'accès.

Plusieurs sites ont été envisagés et étudiés en fonction de ces critères.

### **3 Le site retenu :**

Au regard de cette analyse et des documents de l'Etat relatifs à la définition des secteurs les plus exposés aux risques d'inondations (\*), le site au lieu dit le « Village » a été retenu.

Il se compose de deux unités foncières permettant de répondre de manière satisfaisante aux différents objectifs de la commune :

- ↳ un terrain adossé au remblai de la voie ferrée, d'une superficie de 4.890m<sup>2</sup> accessible en partie haute par la RD 422, à partir d'un cheminement piétonnier aménageable au nord de la voie ferrée, et en partie basse par la route n°300 passant au pied du viaduc. C'est sur ce terrain que sera construit le foyer socioculturel.
- ↳ un terrain situé en vis à vis de ce terrain, en contrebas de la route RD300, d'une superficie de 2.040 m<sup>2</sup> permettra de réaliser le stationnement nécessaire à l'équipement.

Ce secteur, situé au pied du centre ancien est facilement accessible à pied, et se trouve en

(Suite page 4)



(Suite de la page 3)

périphérie des habitations ce qui limite les nuisances sonores. Consciente de la situation stratégique de l'équipement à l'entrée du village et de l'impact paysager d'une construction en ce lieu, la Commune précise que la réalisation du foyer socioculturel sera encadrée de façon très précise afin de favoriser son insertion au pied du village. Les préconisations suivantes seront imposées :

- ↳ l'équipement sera accolé au plus près du remblai de la voie ferrée de façon à assurer une continuité avec le vieux village,
- ↳ la hauteur de construction ne dépassera pas ce remblai,

- ↳ la partie haute du terrain en haut de talus ne sera pas construite,
- ↳ le terrain de l'équipement sera traité en espaces verts et la haie qui le borde (côté vigne) sera maintenue et restaurée.

En affichant ces prescriptions, la Commune indique sa volonté de ne pas ternir ou masquer l'image du viaduc qui participe du patrimoine urbain communal et dont la première arche sera distante de 80 m minimum.

Par ailleurs, la commune précise que ce projet n'est en aucun cas le point d'ancrage d'une urbanisation nouvelle.

### ***Une réalisation cohérente avec les grands objectifs de la ville...***

L'objet de la révision simplifiée est cohérent avec la politique et les objectifs de la Commune en matière d'équipement et de développement maîtrisé de l'urbanisation. Si la révision simplifiée doit permettre la réalisation d'un équipement public d'intérêt général, elle n'est en aucun cas le support d'une urbanisation nouvelle. La réalisation du foyer socioculturel aura un impact positif en matière de vie sociale et d'animation pour les habitants. Elle s'inscrit dans le développement durable de la commune, ne remet pas en cause les grands équilibres du territoire et ne modifie pas la

limite de l'urbanisation à l'Est du territoire.

Au regard de l'urgence de la réalisation du foyer socioculturel et afin de permettre l'accueil de cet équipement public, la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols doit permettre :

- ↳ de prévoir la superficie suffisante pour l'implantation du futur foyer socioculturel et du stationnement qui lui est associé ;
- ↳ de mettre en adéquation le zonage concerné avec la réalisation encadrée d'un équipement public à vocation sociale et culturelle.

### ***Un zonage à adapter...***

Le foyer socioculturel s'inscrit dans un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées. Il se compose de deux unités foncières séparées par la RD300 :

un terrain de 4.890 m<sup>2</sup> (en zone NC) : champs non cultivés,

un terrain de 2.040 m<sup>2</sup> (en zone NCc), situé en bordure de la route. Le zonage NCcr indique une vocation agricole plus particulièrement dédiée aux jardins ainsi qu'un secteur présentant un aléa inondation (\*).

Concernant le risque d'inondations, l'atlas des zones inondables stipule que le secteur étudié est inscrit pour partie dans la limites des zones inondables sans toutefois appartenir aux secteurs "exposés" ou "les plus exposés" au risque d'inondations. Le secteur d'étude ne présente donc pas de graves risques de nuisances.

Par ailleurs, ce secteur :

n'est soumis à aucune servitude d'utilité publique, ne comporte pas d'espaces boisés classés, ne relève pas d'une protection paysagère spécifique de type Z.N.I.E.F.F.,

ne compte aucun emplacement réservé.

Compte tenu de la surface concernée (de moins de 1 ha), la révision simplifiée ne portera atteinte ni à la préservation des sols agricoles ni à la sauvegarde du milieu et du paysage.

Elle ne bouleversera pas l'économie générale du document d'urbanisme. Les grands équilibres entre zones naturelles (96%) et urbaines (4%) seront maintenus et la réduction de la zone NC n'aura qu'un effet limité sur la superficie globale de la zone agricole.

(\*) Document produit par la Direction Départementale du Gard : « Inondations de septembre 2002 : repérage des secteurs les plus exposés aux inondations dans le département du Gard »



## MODULE 6... ÉLÉMENTS CONCERNANT LE PROJET

### LE CABINET D'ARCHITECTURE

Le cabinet d'architectes MODULE 6 qui a été retenu pour la conception du foyer socio-culturel est basé à Flaux dans le Gard ainsi qu'à AVIGNON.

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire qui offre ainsi des prestations multiples et des prestations adaptées à tous types de situation. Ce cabinet fonctionne depuis 1983 sur le principe d'une coopérative, chaque membre du cabinet étant sociétaire.

Cette équipe qui s'est étoffée au fil des mois est équipée d'un matériel moderne et performant qui permet à chaque professionnel d'être à la pointe de sa technique.

Ainsi l'architecture, l'aménagement intérieur, ou l'urbanisme, sont complétés tant par des compétences spécifiques (coloriste, coordination sécurité et Haute Qualité Environnementale par

exemple) que par des outils d'étude et de reproduction du dernier cri.

Au-delà de la conception des projets soumis à leur étude, le cabinet MODULE 6 possède donc les outils nécessaires à la présentation et à la communication autour de ces projets (visualisation 3D par exemple)

Pour le projet qui nous concerne, c'est le gérant M. François LOB qui assurera la conception et le suivi. Il possède à lui seul un ensemble de références qui témoigne d'une formation complète et de haut niveau.

Pour de plus amples informations concernant notamment les réalisations du cabinet MODULE 6 vous pouvez vous connecter au

[www.module6-architectes.com](http://www.module6-architectes.com)

### EXTRAITS DE L'ESQUISSE

*Le nouvel équipement polyvalent, regroupe une grande salle polyvalente (multi activités) une salle de réunions, une salle pour la bibliothèque, ainsi que les locaux annexes y afférant.*

#### **Le site - Les accès**

Le foyer socio culturel est situé sur un terrain de 4 900 m2 environ, situé dans le secteur « Le Village » sur la parcelle n° 109 bordée au sud par la voie de chemin de fer d'Ales à Nîmes, à l'Ouest par la route départementale n° 300, et à l'Est par un chemin rural séparant le terrain d'assiette de la parcelle 579.

Ce terrain, en prolongation immédiate du centre du village, est constitué de deux « plateaux », l'un, en partie haute, accessible par la route départementale n° 422, à travers un cheminement piétonnier aménageable au Nord de la voie ferrée, et l'autre, plus bas depuis le viaduc bordant la route départementale n° 300.

La position privilégiée de ce terrain, et la présence d'un nouvel équipement public sur ce site, induit un impact sensible sur l'entée Nord du village.

Les caractéristiques topographiques de ce site, la présence marquante - en tunnel et en viaduc - de la voie de chemin de fer, la diversité et l'originalité des possibilités d'accès font de ce terrain un lieu exceptionnel dont l'impact de la future construction, au niveau de son implantation et de sa volumétrie, et des zones de stationnement qui en dépendent, est déterminant.

L'accès à la salle pour les livraisons et les handicapés est prévu par une voie aménagée au S-O de la parcelle – contre le talus de la voie SNCF - avec aménagement d'environ 8 places de stationnement – 4 en partie basse et 4 en partie haute avec zone de retournement.



## EXTRAIT DE L'ESQUISSE ( Suite... )

### Fonctionnement

Le hall d'accueil assure la double entrée – Est et Ouest – à l'équipement et permet l'accès direct à la salle, la bibliothèque, le local cercle et aux locaux sanitaires.

la salle polyvalente, est accessible par le hall d'accueil Cette salle donne directement sur :

- ↳ le local cercle
- ↳ l'office
- ↳ la terrasse

Sa capacité d'accueil – en disposition spectacle – est de 200 personnes. La possibilité d'y installer une scène démontable de 30 m<sup>2</sup> est envisagée. Cette scène pourrait également rester fixe, en « balcon » sur le paysage.

La hauteur prévue variera entre 4,50m et 6,00m environ. Ce volume dominera l'ensemble de l'équipement. La hauteur absolue restera en dessous de la cote de la voie de chemin de fer.

L'orientation naturelle du terrain étant dirigée vers le Nord, la forme de cette salle permet de favoriser les vues dominantes. La large baie surélevée permet – tel un grand « hublot » de symboliser cet équipement.

L'acoustique – en paroi comme en plafond – sera étudiée tant dans ses dispositions d'absorption que

de protection des transmissions phoniques ( confort intérieur et extérieur). Une étude d'impact acoustique – nécessaire pour le dépôt de demande de permis de construire – devra être réalisée.

D'ores et déjà, la forme de cette salle, ne présentant pas de parois parallèles, est favorable à un traitement optimal.

**La salle de réunion** « local cercle » est accessible directement par le hall, donne également sur la terrasse et sur la salle. Cet espace tient lieu de salle de réunion ou d'activité associative.

**La bibliothèque**, donnant également sur le hall. Elle domine par sa forme l'entrée Nord-Ouest de l'équipement.

Elle est également accessible directement depuis l'extérieur.

**L'office**, donnant directement sur la salle à travers un « bar », et sur l'extérieur pour les livraisons sera équipée pour réchauffer des plats.

**Le local rangement** permettant le stockage de matériel et mobilier, est situé en partie S-O de la parcelle. Pour éviter l'aménagement de sas – compte tenu du classement au feu de ce type de local- il est accessible directement de l'extérieur à partir du porche d'entrée Sud.

Un local technique, pourra être aménagé soit sous la terrasse soit sous la bibliothèque.

### Le programme

Le 13 avril une réunion concernant l'élaboration du programme s'est déroulée en mairie avec des représentants des associations Gajanaises et en présence de monsieur Lob architecte. Cette réunion très intéressante a permis d'intégrer au programme les besoins et souhaits des associations en ce qui concerne le fonctionnement, l'acoustique...

GRANDE SALLE	200 m <sup>2</sup>
BIBLIOTHÈQUE	55 m <sup>2</sup>
LOCAL CERCLE	45 m <sup>2</sup>
OFFICE	33 m <sup>2</sup>
RANGEMENT SALLE POLYVALENTE	30 m <sup>2</sup>
SANITAIRES RÉPARTIS	26 m <sup>2</sup>
LOCAL TECHNIQUE	10 m <sup>2</sup>
HALL - DÉGAGEMENTS	44 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>443 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	95 m <sup>2</sup>



## Espaces extérieurs et stationnement

La terrasse prolongeant la salle permet, compte tenu de la déclivité du terrain, d'assurer la transition entre la salle polyvalente et le jardin. Cette terrasse sera traitée soit sous forme de restanque, soit sous forme de terrasse plus légère ( bois + métal ). Sa volumétrie fait partie intégrante de la construction principale.

Les espaces extérieurs seront aménagés de manière à accompagner cet équipement et marquer l'entrée du village.- théâtre de verdure, aire de jeux, espaces boisés est prévu sur l'assiette du terrain, en liaison avec une voie de service – livraison, pompiers ...

Le stationnement est prévu sur une parcelle située de l'autre côté de la route départementale sur une parcelle jouxtant celle du futur équipement. Il pourra être aménagé entre 60 et 65 places.

## Volumétrie

La volumétrie générale de cet équipement tient compte des spécificités du terrain d'assiette et de son rapport avec la silhouette du village à laquelle il s'adosse.

Le volume de la salle sera perceptible à partir des accès Nord au village de Gajan. Les salles annexes complètent et accompagnent le volume principal. Ils signifient les entrées.

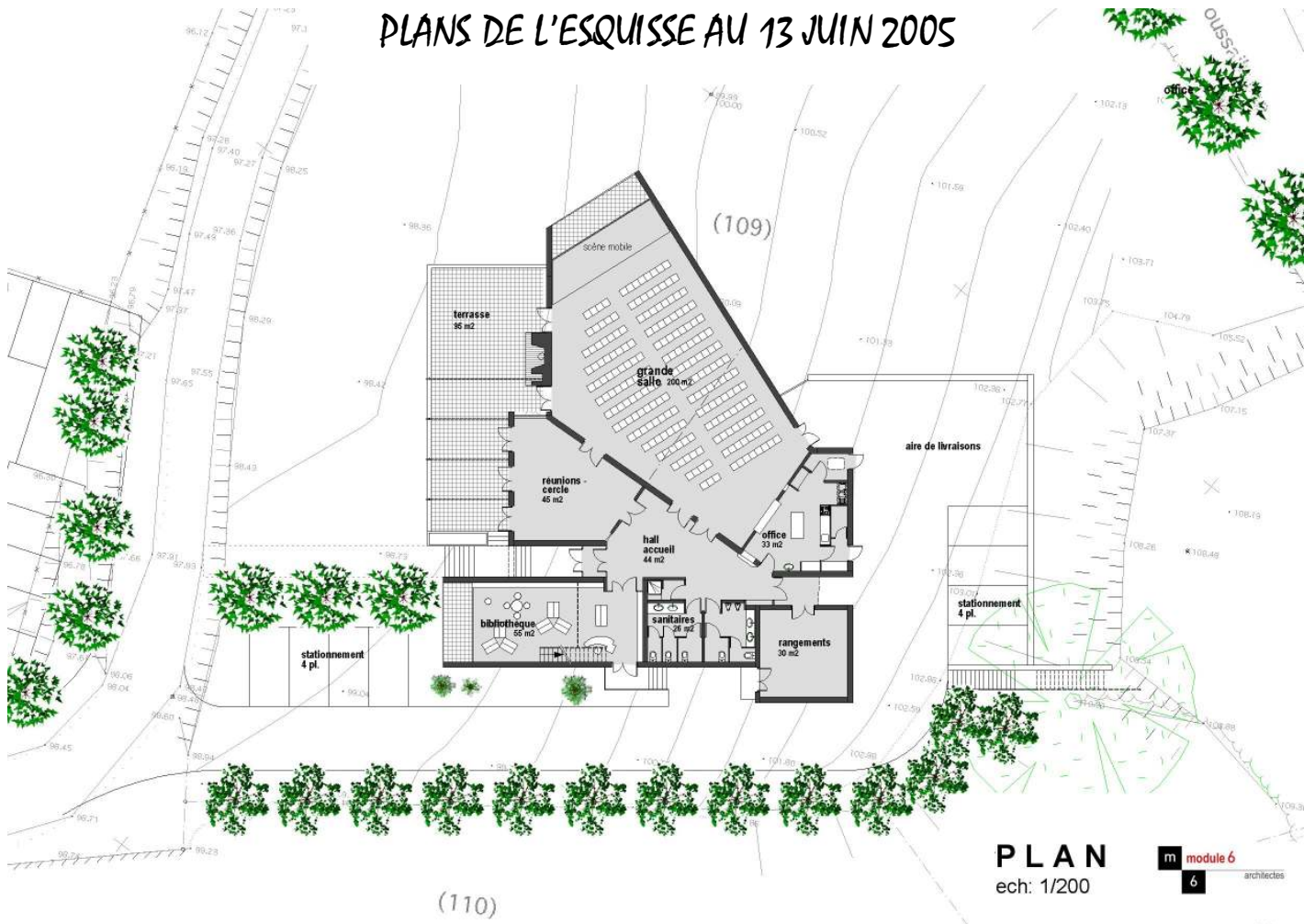
La terrasse permet d'asseoir l'ensemble et forme transition entre les espaces construits et le terrain naturel.



IMPLANTATION FOYER ET CHEMINEMENT PIETON



PLANS DE L'ESQUISSE AU 13 JUIN 2005







## ASPECTS FINANCIERS...

Les coûts prévisionnels relatifs à la construction du foyer socio-culturel ont été élaborés dès 2001, date de démarrage de notre travail de réflexion avec les architectes. Les travaux étaient projetés en deux tranches, ce qui permettait de couvrir deux exercices budgétaires (subventions). Malmené par les inondations de septembre 2002, notre projet a donc été repoussé et les estimations ont depuis été revues à la hausse de par l'inflation mais aussi et surtout du fait d'une augmentation du coût global de la construction (main d'œuvre et matériaux).

Ils peuvent paraître importants pour une commune comme la nôtre mais il est indispensable de considérer plusieurs éléments essentiels :

- ➔ Cet équipement est devenu indispensable pour notre commune (argumentaire maintes fois détaillé)
- ➔ Les taux d'emprunt sont actuellement très intéressants.
- ➔ Notre situation financière nous permet cette projection.

A ce propos, nous avons cherché à garantir au mieux notre projet au plan financier et avons sollicité les services de la Trésorerie de St Chaptes et la Trésorerie Générale de Nîmes. Leur analyse tant rétrospective que prospective permet d'envisager cette opération sans toucher a priori aux bases d'imposition. Les estimations des coûts des emprunts et le montant de leurs remboursement nous permettraient de maintenir les ratios de la commune dans les moyennes retenues pour définir les équilibres budgétaires.

COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (Hors Taxes)		
OPERATION	1ère TRANCHE	2ème TRANCHE
Bâtiment	365 000 €	110 000 €
Aménagements extérieurs	38 000 €	30 000 €
Honoraires géomètre	2 800 €	/
Etude de sols	2 500 €	/
Honoraires Maîtrise d'œuvre	35 000 €	25 000 €
O.P.C	4 000 €	3 500 €
Contrôle technique	5 000 €	3 900 €
Coordonnateur S.P.S	5 000 €	3 900 €
Révision des prix	10 000 €	10 000 €
Reprographie & publicité	3 000 €	2 000 €
Divers & aléas	5 000 €	20 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>475 300 €</b>	<b>208 300 €</b>
<b>COÛT TOTAL ESTIME 683 600 €</b>		



<b>FINANCEMENTS PREVUS (Hors Taxes)</b>		
<b>Subventions obtenues</b>	<b>1ère TRANCHE</b>	<b>2ème TRANCHE</b>
Conseil Général	45 600 €	45 600 €
conseil Régional	46 000 €	36 900 €
Etat (DGE)	68 202 €	
<b>Subventions attendues</b>		
Etat (DGE)		62 490 €
<b>TOTAL</b>	<b>159 802 €</b>	<b>144 990 €</b>
Auto financement Commune	315 498 €	63 310 €
<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE 378 808 €</b>		

L'analyse rétrospective conclut : « La situation de la commune est globalement satisfaisante malgré la hausse des charges de fonctionnement (personnel + organismes de regroupement). La commune dégage une capacité d'autofinancement et un financement disponible qui lui permet d'envisager ses investissements actuels sans recours à l'emprunt. De ce fait, ses marges de manœuvre en matière d'endettement sont totales si les projets d'investissement restent à la hauteur de ses capacités de remboursement. La situation financière de la commune lui a permis de constituer des réserves pour réaliser ses investissements futurs. En matière de fiscalité, elle est dans les moyennes régionales. »

L'analyse prospective sur les 5 prochaines années a été réalisée en tenant compte de l'évolution de certaines charges sur les postes les plus importants de notre budget fonctionnement (fin des aides au contrat de R. Blanchard, constructions de classes en primaire et maternelle, etc.)

Trois scénarios ont été établis pour notre investissement :

1. Financement intégralement réalisé par emprunt.
2. Financement couplé entre l'emprunt et le prélèvement sur le fond de roulement (excédents cumulés).
3. Idem que «2» + diminution des charges de fonctionnement et/ou augmentation des recettes (fiscalité).

Cette étude nous montre que ce projet peut être envisagé par la commune sans en remettre en cause l'équilibre budgétaire. Actuellement, nous sommes attachés à financer cette réalisation selon la formule numéro 2 en sachant que nos investissements futurs seront élaborés au cas par cas en fonction de notre situation du moment.

Il faut que chaque gajanais reste convaincu que nous n'avons aucune prétention pharaonique ni la volonté de vider les caisses et de compromettre tout investissement futur.

**Mais anticiper et équiper le village pour ses besoins de demain est de notre responsabilité!**

